



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

immigration

Question écrite n° 64339

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales sur la politique de logement provisoire des familles d'immigrés en situation irrégulière en France. Actuellement, les pouvoirs publics privilégient le paiement de nuitées d'hôtel ; de tourisme dans des chambres meublées. Or, ces meublés sont inadaptés à l'hébergement de familles souvent nombreuses, qui doivent, notamment, se nourrir dans les chambres, avec tous les risques que cela comporte. En conséquence, il lui demande si le Gouvernement envisage de s'orienter plutôt vers une politique de construction de logements sociaux adaptés, faisant ainsi l'économie du prix de ces nuitées toujours très onéreux comparé à un loyer traditionnel. - Question transmise à Mme la ministre déléguée à la cohésion sociale et à la parité.

Texte de la réponse

En 2005, 19 300 places en hôtels étaient consacrées par l'État à l'hébergement de personnes sans logement dont 8 600 pour le dispositif généraliste et 10 700 pour les demandeurs d'asile. Au tarif moyen de 16,5 euros la nuitée, le coût pour le budget de l'État s'élève à 116 millions d'euros. Le plan de cohésion sociale arrêté en 2004 prévoit un fort rattrapage de la construction de logements sociaux (500 000 logements en 5 ans). Les premiers résultats enregistrés en 2005 montrent que cet objectif est d'autant plus réalisable que la loi « Engagement national pour le logement » va permettre de mieux mobiliser les disponibilités foncières et favoriser la construction de logements. En outre, la programmation sur trois ans de 4000 places nouvelles en centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA) et d'autant de places en maisons relais est de nature à réduire la nécessité de recourir à l'hôtellerie.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64339

Rubrique : Étrangers

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : cohésion sociale et parité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 mai 2005, page 4459

Réponse publiée le : 10 octobre 2006, page 10582